JEUDI MATIN, 5 DECEMBRE 1833.

POUR GOUVERNEUR: J. B. DAWSON. POUR MAIRE: JOHN H. HOLLAND. POUR ALDERMAN-5ème, DISTRICT. ALFRED DUCROS.

POUR LE CONGRES: ler, district-CHARLES GAYARRE'. 2d district-JAMES M. BRADFORD.

Concitoyens, si la loi veut cette condition pour occuper la place de maire, jugez si le respect pour les mœurs n'exige pas encore plus impérieusement qu'on la trouve dans le candidat à la place de gouverneur de l'Etat. Observateurs des lois et des mœurs.

M. L'adreson,
Veuillez annoncer que M. Edgard Montégut sera soutenu
pour la place d'Alderman du 5ème district par un
Grand nombre de Votans.

RECORDER ANTONIO DUCROS.

C'est avec un vif plaisir que nous annongons qu'après de ives sollicitations de la part d'un grand nombre de citoyens spectables, M. Asroxio Ducsos a consenti à se présente unme candidat à la place de Recorder. Il est inutile de faire l'Elogie de M. Ducsos acconstitute de faire l'Elogie de faire l comme candidat à la place de Recorder. Il est mutile de faire ie l'éloge de M. Ducros, ses antécédens comme alderman et représentant et le caractère indépendant qu'il a toujours mon-tré, ne pouvent manquer de lui assurer les suffrages de la ma-orité des votants.

INTERIEUR

Nouvelle-Orleans, 5 Décembre 1933. La malle d'hier nous a apporté des nurvelles d'Europe arrivées à Boston. Si les rapports d'Espagne sont fondés nous devons nous attendre à de grands événemens dans ce

Dans notre numéro du 3 de ce mois, nous avons parlé d'un projet qui aurait pour but de réunir des hommes qui, sentant revenent les améliorations dans tous les genres que réclament les besoins de la société ; s'occuperaient, chacun dans former, les romèdes à apporter, dans tout ce qui peut contribuer au bonheur, à la santé, aux intérêts des citoyens &c. de plusieurs personnes distinguées de cette ville ville se sont empresasses de se faire inscrire pour faire partie de cette société; quand nous aurons encore recueilli quelques noms nonorables, nous ferons connaître le jour fixé pour la première réunion dans laquelle on rédigera un Prospectus des différents travaux dont cette société s'occupera, lequel pros poctus paraitra dans notre feuille, et donnera au public des vass plus étendues sur le but que nous nous proposons.

PACHES ACCIDENT.-Nous apprenous qu'un dray allant, o name ils vont toujours, an grand galop, s'est jeté de toute dernières. sa force au detour d'une ruc, sur une voiture dans laquelle se trouvaient M.M. Tricou père, P. Tricou, Ed. Tricou et M. Seghers. Le choc violent a renversé la voiture, une roue a pas ne sur la tête de M. Tricou pero qui, dit-on, est dengerouse ment blessé, M. Sephers a la figure endommagée, et les deux MM. Tricou fils ont des blessares légères Pourquoi les days n'enfreindraient-ils pas les ordonnances ! quand M. le Maire lui-même les enfreint, et viole les lois? mais M. le Maire est un boa gargon, gardons-le malgré tout le mal qu'il

Auras Accionst - Samedi dernier, un enfant qui se reuda tié nonversé et meurui par un dray qui passait grand train seil de la régence ; mais un décret de la reine, rendu lors dans cette rue. Il est dangereusement biossé. A l'école de M. Janin, rue St. Louis, près des Remparts, a

L'élection de Recorder approche. Avons-nous besoin de rappeler à nos concitoyens combien il est important de faire choix d'un homme d'un caractère ferme, d'un esprit éclairé, d ja mitié aux divers replis de l'administration, exempt de à s'opposer à tous les abus qui peuvent s'introduire par suite do la imblesse ou 'de l'incapacité du Maire quel qu'il soit ; indicaires et les citatins à Dukbenn, en Bavière, le 28 cepd'un homme enfin qui sente toute la valeur du mandat qui temore actuer: lui sera confié, qui force le Maire à nous doter de toutes les améliorations que nous avens le droit de reclamer.

our les avantages qui résulteraient d'un tel choix. Cet honnête citoyen a figuré dans plusieurs assemblées. Comme nête citoyon a ngure dans piusicurs assemblece. Comme nembre de la législature, nons l'avons toujours vu prendre à et la reme des Belges devaient se rendre à Paris le 16 octobre, cour les projets d'utilité générale, comme alderman on a que cœur les projets d'utilité général», comme alderman on a que des éloges à faire de son intégrité. Nous ne voyons pas que l'on puisse lui opposer un candidat qui réunisse de plus beaux titres aux suffrages de ses concitayens. Aussia vons-nous l'espoir que, dans cette circonstance, le bien général l'emportera sur les petits intérêts d'un parti qui fait d'une élection une veritable cause d'amour-propre, et que M. Antonio Ducros triomphera pour leabonheur de tous, Electeurs, n'oublicz pas qu'un Recorder est un homme que la loi a eu en vao de placer à côté du Maire pour le rappelet à son devoir, quand il lui arrive de s'en écarter; et que parconséquent il serait contraire à l'intérêt génésal et à l'esprit de la loi de nommer une des creatures du Maire.

Le candidat que l'on oppose à M. Antonio Ducros est M. John Culbertson. Sans vouloir porter atteinte au mérite de ce candidat, que l'on met en avant pour appuyer le Maire qui certes doit avoir besoin d'un parachute, nous ferons remarquor que ce choix aurait pour la ville des résultats qui forcersient à s'en repentir, ceux-là mêmes qui, sans plus réfléchir, se seraient laisses entraîner à le faire. D'ailleurs M. Culbertson, après avoir dit en plein conseil, qu'en so présentant carame candidat à la place de Recorder, il avait cédé Tinatances réitérées de ses nombreux amis, n'a-t-il pas affecté le plus profond mépris pour ces mêmes amis, en donnant sa démission d'alderman à l'issue de la séance où la majorité des membres du conseil déclara son élection nulle, parcaqu'elle était une violation de la loi. Nous engageons les slacteurs à bien peser ces reflexions, et à sonder leur cons cience républicaine avant de se prononcer.

Le général Thomas, un de nos représentans au Congrès est arrive à Washington le 20 de ce mois.

Les navires Herald et Jane ont été frétés à Baltimore par le geuvernement, pour transporter 500 hommes de troupes de Old-Point Comfort à Savannah.

REFORME D'ABUS, La lettre suivante que nous publions avec plaisir, isadique à l'autorité des moyens de remédier aux épouvantables abus qui se sont introduits dans l'exercice de la noble et utile profession de médecin et de pharmacion; nous espérons qu'on tiendra compte de ces avertissements, et qu'on se mettra en mesure d'opérer des réformes qui sont de nature à n'être pas différées. Il nous semble à nous que, si nous étions élus par le standard de la Grux, le comte d'Ofalia, don Juan Gualberto Gonzalez et don Antonio Martinez, dans lours fonctions administratipeuple, pour veiller à ses intérêts, notre conscience nous se- ves et mon désir est qu'il en soit ainsi et que vous le con rait un deveir sacré de saisir toutes les occasions qui nous nerment offertes pour lui prouver qu'il a'a pas placé son man-

M l'Editour. Signaler les abus et chercher les moyen M. r.Edutar, — Signator les abus et chercher les moyens d'y remédier, telle est la tâche que devrait s'imposer tout homme qui se mèle d'écrire pour le bien public, mais comme la plupart des productions de ce goure sont le résultat de la habe, de la jalousse on de quelqu'intêrêt froissé, on ne pout s'attendre qu'à des quolibets, des injures, des imprécations contre ceur, qui en pout l'échie.

dat dans des mains incapables de le semplir.

s'attendre qu'à des quolibets, des injures, des imprécations contre ceux qui en sont l'objet.

Le Comité Médical vient d'essuyer, sans riposter, le fen de deux batteries, qui l'ont couvert de blâme et de ridicule. On l'accussit d'abord de renfermer dans son sein des hommes dont la fablesse, la partialité et l'incapacité même les rendiaient impropres à de pareilles fonctions; et l'on citait, à l'appui de ces assertions, quelques actes qui prouvent assez combien ce qu'on s'angait était vrai. D'autres, plus sevères, livraient à l'animadversson générale le président de ce comité, parce qu'il avant refusé de s'ériger en dénonciateur d'un pharmacien sans hienne, qui, néanmoins, avait et la témérité d'imiter sur son enseigne les sorpens et les crocodili-s qui décorent celle de eun voisin, écc.

habiles qui feraient exécuter quelques préparations pharma-ceutiques au candidut, après l'avoir interrogé sur la chimie et l'his soire naturelle. 6°. Elle devrait n'admettrre à l'examen que les personnes

out aurain in admettre a coxamen que ne personnes qui auraient en leur possession des certificats d'étude dans des écoles de médecine ou de pharmacie.

7°. Enfin l'autonité devrait enjoindre au maire ou à ses agens (et non au président du comité) de dénoncer tout individu qui exerceran la médecine ou la pharmacie sans autorisation lé-

En shivant cette marche, d'une manière exacte et consciencieuse, nous n'aurions pas à redouter cette vermine de charlatans dont il a été fait mention dans l'Absille, le chi-fre des mortalités deviendrait moins considérable, et lossa-zettes n'accusersient point tel ou tel pharmacien, d'avoir ven-

du du laudanum pour du beaume de vie, &c.
Voilà, M. l'éditeur, les réformes que je croirais nécessaires
pour que la profession de médecin et de pharmacien fût exercée avec cotte dignité dont tont art libéral porte l'empreinte.

Agréez, M. l'éditeur, l'assurance de ma considération
distinguée un de vez abounée. distinguée, un de vos abounés.

(COMMUNIQUE'.) Dans le numéro du Courrier du 4 décembre, Monsieux P.... se constituant le redresseur des torts prétendus.

l'auteur d'un article qui a paru dans l'Abeille du 3 démbre; il prétend que cet article a été dicté par l'esprit
quam opteni et invidus accepi, deponere milit rem invidiorissi

Extrait d'un acte de lu Législature du 14 mars
1820.

"Art. 5. Et il est de plus décrété que le maire et le recorder seront chossis parmi les citoyens CHEFS DE FAMILLE résidant d'un partieur d'un et qui ne sera probablement jamais pharmaire et le recorder seront chossis parmi les citoyens CHEFS DE FAMILLE résidant d'un de leur élection que d'un proposition de le mai organisée, pour pouvoir lui attribuer un esprit de jamais pharmai les dans la ville susdite à l'époque de leur élection que d'un probablement pus français, dans une monarchie héréditaire.

Nous reconnsissons que la France a été présorvée par vous intérêts, que de voir remédier à des abus qui ne sont probablement pus français, dans une monarchie héréditaire.

Nous reconnsissons que la France a été présorvée par vous jusqu'ici de la geuerre générale et de la république, avait que l'attrateur de l'article du sais vous reconnsissons que la France a été présorvée par vous jusqu'ici de la geuerre générale et de la république, avait que l'article du sais vous ététes le présorvée par vous jusqu'ici de la geuerre générale et de la république, avait que l'article du sais vous ététes le présorvée par vous jusqu'ici de la geuerre générale et de la république, avait que l'article du sais vous ététes le présorvée par vous jusqu'ici de la geuerre générale et de la république, avait que l'article du sais vous ététes le présorvée par vous jusqu'ici de la geuerre générale et de la république, avait que l'article du sais vous ététes le présorvée par vous jusqu'ici de la geuerre générale et de la république, avait que l'article du sais vous ététes le présorvée par vous jusqu'ici de la geuerre générale et de la république, avait que l'article du sais vous ététes le présorvée par vous jusqu'ici de la geuerre générale et de la république, avait que l'article du sais vous ététes le présorvée par vous jusqu'ici de la geuerre générale et de la république, avait que l'article du sais de de la république, avait que l'article du sais de de la république, avait que l'article du et qui ont toutes les qualités requises par les lois existantes"

Concitovens, si la loi veut cette condition

Votr remédicr à des abus qui ne sont probablement pas vous jusqu'ict de la guerre generale et de la guerre gen

dirigée contre le président du comité médical, nous ronvo-yons à la lecture de l'article qui a paru dans l'Abeille du 3 minorité, l'irrégularité d'un titre, et vous avez vu un yons à la lecture de l'article qui a paru dans l'Abelile du 3 décembre, et nous nous engageons à prouver tous les faits qui y sont contenus, et pour cela, nous aurons les témois gnages d'hommes ausez indépendants, sans avoir résours à celui de gens faibles qui ne savent pas soutenir ce qu'ils ont affirmé. M. A. P. prétend en outre que c'eut été compromettre la dignité du président du comité médical, que de vouloir lui faire remplir le rôle de dénonciateur.

Nous convonons avec Monsieur A. P. que le rôle de dénonciateur en provent des delits qui peuvent produire dans la société, les plus facheux résultats, ce rôle cesse d'être un rôle vil pour devenir auguste ; il en est de même lorsque des citoyens respectables signalent des délits dont les considérent produire dans de le citoyens respectables signalent des délits dont les considérent pour produire des plus graves. Ce rôle n'est plus colui de dénonciateur officieux, c'est remplir un devoir de pour privale des des la plus graves. Ce rôle n'est plus colui de dénonciateur officieux, c'est remplir un devoir de pour privale des des la prolongation. sequences peuvent être des plus graves. Ce rôle n'est plus colui de dénonciateur officieux, c'est remplir un devoir

que la loi impose à tout toncitoyen.

Dans notre article du 3 décembre, nous avons rappelé au président du comité médical, des devoirs que la loi sui imposait, nous l'avons fait avec tous les égards que méritent et l'âge du président du comité médical, et s on caractère con me homme privé à qui nous rendons hommage; tère comme homme privé à qui nous rendons hommags;
oui, coume homme privé nous respectons le président du
comité médical, et nous rendous hommage à sa loyauté,
peut-être même d'une manière plus franche que ceux qui
se constituent acs défenseurs officienx.

Si donnée de la président de la président du
contribuables; ils refusent aux citoyens français jusqu'au
droit de nommer les hommes qui doivent délibérer sur les
se constituent acs défenseurs officienx.

Ce peuple souverain qui défait et fait des

ea spécialité, de mettre au jour leurs vues sur les abus à reprouver.

Nous terminons en disant à M. A. P. que nous avons

écrit sous notre propre influence et que nous ne sommes pas hommes à nous laisser guider par une influence étran-

Si quelques phrases de notre article choquent Monsieur

NOUVELLES D'ANGLETERRE PLUS RECENTES D'UN JOUR.

Le navire Grafton, capitaine Crowell, de Liverpool, a apporté à Boston des nouvelles de Londres du 8 octobre au soir, et de Liverpool du 9, dates d'un jour plus récentes que les

Le sommaire suivant est copié des journaux de Boston. Les journaux de Londres du 8 et de Paris du 7, sont remlis de dissertations politiques sur les affaires d'Espagne mais n'ajoutent rien d'important aux nouvelles que nous ivions dejà. Le marquis de Casa-Vrujo avait passé par liordeaux, chargé d'une mission spéciale de la reine pour la cour de France. On assure que don Carlos était arrivé à Tolède, où il allait se faire proclamer roi, sous le nom de Charles Cinq. Toute la Catalogne et le clergé on généra sont, dit-on, favorables à sa cause. On pense que la France se prononcera en faveur de la reine. Quelques feuilles

Les journaux alleniands persistent à dire que l'empereur d'Autriche doit positivement prendre le titre "d'empereur d'Allemagne" et doit avoir une entrevue avec les princes allemande à Lintz ou à Vienne, et qu'un congrès de mimatres doit avoir lieu dons la capitale de l'Autriche, ams at esprit de parti, n'avant en vue que le bien public, décidé que f annonquient nos deithers avis. Une querelle dans quelle il y ent du sang repanda, s'est élevée entre les A l'arrivée de l'emporeur de Russie à Modlin, une députa-

tion de la ville de Varsovie est allée à sa rencontre, mais il a menorations que nous avens le troit de rectainer.

M. Antonio Ducros se présente à ses conesteyens pour remusto, avec des antécèdents qui ne teissent aucun doute

Il n'y a point de nouvelles intéressantes de France. Le roi

EXTERIEUR.

MADRID, Dimanche, 29 sept. Bulletin du 29, dans l'après-midi, transmis au Secrétaire

d'Etat,
"Monseigneur.—J'envoie à votre excellence, la partie officielle du bulietin qui ni'n été remise par lus médecins de la maison du roi, annongant la mort du roi, notre souverain; et comme co déplorable événement doit être annoncé au public, je prie votre excellence de la faire insérer dans la Gazette. due dieu vous conserve pendant de longues années.

"Au palais, 29 septembre.

"A son excellence le due d'Hijar,
La partie officielle de la dite dépêche, est conque en ces

mes:
Monseigneur.—Au moment où nous annongames, hier. à votre excellence, la situation du roi, notre mattre, il n'y eur point de changement visible, mais, son état de débilité con-tinua. Ce matin, nous trouvâmes la main droite de .sa Maesté paralysée, et quoique co symptôme parut ne pas s'éten-dre ailleurs que dans lo bras, nous remarquâmes cependant une obstruction fatale dans les poumons. Nous appliquêmes alors des synapismes sur sa poitrine et deux autres aux extrémités, qui avaient été appliqués les jours précèdents sur ces parties et le dernère de son cou. Nous ét laissames en compagnie avec la reine, pour lui laiss a prondre un peu de repos, selus son habitude, mais à 3 heures moins un quart, as Majesté fut frappé d'une attaque d'apoplexie, qui, en moins de cinq minutes, mit fin à sa précieuse existence. Dieu vous tienne en sa sainte et digne garde.

MANUEL DAMIAN PERES. " Pedro Castello.

" Sebastian a so Traviero, -29 septembre.

"Sebastian a so Traviero,—29 septembre.

DECRET'S ROYAUX,

"A trois heures moins un quart, aujourd'hui, il a plû à dieu d'appeler à lui, l'âme de notre cher et bien-aimé époux, le roi Ferdinand, qui jouit maintenant de la félicité céleate. Reine Régento (gobernadora) durant la minorité de mon augusto fille, Donna. Isabelia II, j'annonce ce triste événement au Conseil, avec un profond chagrin, afin qu'il prenne les mesures mécasaires dans les circonstances actuelles.

"Signé de ma royale main.

"Au palais. 29 septembre.

" Au palais, 29 septembre,
" Au duc, président du Conseil Royal."

AUTRE DECRET.

iquiez à ceux que cela peut intéresser.

"Signé de ma royale main,
Au palais, 29 septembre 1833.

"A don Francisco de Zea Bermudes."

"A don Francisco de Zea Bermudes.

AUTRE DECRET.

"Satisfaite de la loyale conduite des autorités du royaume et désirant que les affaires de l'état ne souffrent point de la mort de mon cher et bien-aimé époux, le roi Ferdinand, qui jouit maintenant de la félicité céleste; comme Reine Régente et au nom de ma chère fille, la reine donna Isabella II, je te et au nom de ma cuere rine, la reine donna raspectius, e confirme tous et chacun dans leurs fonctions respectives, e leur ordonne d'y continuer, donnant la paix et administran la justice à mon peuple, sur qui ils exercent leur pouvoir. Me volonté est qu'il en soit ainsi et que vous le communiquiez ceux que cela peut intéresser.

"Signé de ma royale main.

" Au palais, 29 septembre 1833.
" Au duc, président du Conseil Royal."

PORTUGAL. PORTUGAL.

Des nouvelles de Lisbonne du 25, annoncent qu'une grande revue des troupes avaient en lieu le veille, et qu'elles avaient la meilleure tenue possible. La ville est tellement fortifiée qu'il serait impossible à Bourmont de s'en emparer, même avec 30,000 homnies.

témérité d'imiter sur son ensegne les serpens et les crocodil-s qui décorent celle de eon voisin, &c.

Rafia, on a dépensé beaucoup de tems et de psine, pour laisser les choses au même point, aucune réforme n'a été proposés; le mal axiste et existera toujours, tant que les autorités compétentes ne voudront pas se donner la peine d'y reinfédier: pour cela vosci ce que devrait faire l'autorité dont
nous venne de parler.

1° Fille devrait d'abord s'assurer du mérite des personnes qui compogent le comité médical.

2° Elle devait étoigner de ce corps les membres qui n'ont
inities, si capacités médicales et qui ne commissent en pareille matière que calonel and gamboge.

3° Elle devrait, ain que le pudis, pût s'assurer du mérite
des candida's, ordonnar que les sédaces du comité fussent
publiques.

publiques.

4º. Elle devrait ordonner qu'on possit un certain nombre blés de soutenir de leur mieux, les plans qui peuvent de tems de questions relatives à la médecine et aux sciences accessetca tems, être proposés par le gouvernement suprême de lu

res, à tous les médecins qui ne pourraient produire de diplâme.

5°. Il devrait y avoir dans ce comité, deux pharmaciens habiles qui feraient exécuter quelques préparations pharmaceutiques au candidat, après l'avoir interrogé sur la chimie et l'his coire naturelle.

mêre patrie, pour amener l'abolition de l'esclavage dans cette colonie, et poser les fondements de sa prospérité à venir.

Dominique.—Ou a des nouvelles de cette lle jusqu'au 18.

Il y règne les mêmes troubles qu'à St.-Vincent; ou y craint en outre que le choléra n'y éclate sous peu.

FRANCE.

(Cot article a été saisi.)

A Louis-Phitippe d'Orléans, premier prince du sang,
Lieutenant-Général du royaume, 4-c.

PRINCE,—Vous venez de dire en répondant au présient de la cour royale de Caen: Jai entrepris une grande té-

cont de la cour royale de Caen: Jai entrepris une grande de-che sans ambitton, sans aucune vue personnelle, sans autre objet que cetui d'assurer le bien de ma patrie, de la présurer de l'anarchie, de la domination des factions, de l'entrainement vers l'abime dans lequel elle se serait précipitée sans moi. Je puis le rappeler avec orguell.

Vous avez dit au maire de Cherbourg:

" J'ai dit bien des fois que la crainte de voir la France omber dans l'anarchie était ce qui m'a déterminé à accepter la couronne qui m'était offerte par le vœu aational. Ce n'est pas l'avidité du pouvoir, ce n'est pas une vaine ambition qui m'y la porté; c'est l'opinion qui m'était manifestée de toutes joarts, et que je partageais, que ce n'était qu'en occupant le trône auquel elle m'appelait, que je pouvais assurer à la France la conservation de l'ordre public. C'est dans cette vue une l'ai excepté le trêne."

du pouvoir, il peut y avoir nécessité que vous vous en des saissies. Les nécessités politiques de cette nature ne son pas permanentes; ce sont des effets qui cessent avec les causes. L'époque dont nous parlons et l'état actuel de la France en sont une, faite pour frapper les esprits.

Ils font dériver votre pouvoir de la souveraineté nationa-

pout-êtse même d'une manière plus tranche que ceux qui se constituent ses défenseurs officienx.

Si dans notre article du 3 décembre, nous avons dit que comme président du comité médical, il n'avait pas rempli les devoirs que lui imposait la loi; nous n'avons nullement eu l'intention de nièler à son caractère d'homne public, l'homme privé. Nous avons aumoins dans les motifs qui nous ont guidés, la conscience de pouvoir dre que se soutennie. L'arbitraire finirait par aunone l'intention en pour se volumes, avant avantés nous touvous les muraterions. Pinyas an a rémublique, les volumes, les éclassurrection, l'invasion, la république, les violences, les écha-

> En supposant que vous puissiez vous maintenir dans cet état violent de monopole et d'arbitraire, vous aurez toujours la division des partis; il n'y en avait que deux avant votre avènement, il y en a quatre anjourd'hui, et de plue un état militaire exorbitant des impôts excessifs, les déficits, le discrédit, la vanqueroute imminente. Déjà, vo-tre gouvernement est bien avancé dans cette dangereuse at funeste carrière.

Nous ne vous parlons pas du déhore, quoique ce soit un situation facheuse pour un pays que d'etre en désaccord avec le reste de l'Europe. C'est une é-se incessammant suspendue sur la France. Il est évident aujourd'hui qu'on no passera pas de l'armement au désarmement. L'arme Nous ne vous parlesons pas de vos dangers perse

Napoléon périt avec toute sa famille pour n'avoir pas voulu être le second dans l'état, pour avoir préféré le scep-tre de fer à l'épéo de connétable ; pour avoir sacrifié le bonheur de la l'onnée à l'agrandissement et à la prospérité des siens. Que fait donc?

Casser la chambre du monopole et convoquer l'assen

blée de la nation, ainsi que le preserivirent les états géné-Vous avez cédé aux vœux de 221 députda nommés par 30 mille clecteurs privilégiés; vous entantez le vou de huit millions de François qui depuis pius de 40 ans attendent que leurs droits imprescriptibles leur soient tendus.

Tout ce que vous craigniez en soit 1830, n'existe plus. La majorité de Henri V finit les questions

de régence, de tutelle et de lieutenance générale. La 1é-publique, vous l'avez vainene. La nation nommant ses députés remettra tout à sa place, et un d'Orléans aurait fermé l'abime des révolutions qu'un d'Orlenns avait ouvert; vous finirez ainsi à jamais nos di-

risions de cinquante aus pour ouvrir à votre patrie une ère de liberté, de grandeur et de gloire. Prince, songez à ce qu'ent été la destinée de Bonaparté, s'il cut rétable le droit héréditaire lui-même, an lieu de compliquer d'une question de famille la situation de la

Le plus grand de maux pour la France, est qu'on puisse établir que la royauté n'est point héréditaire dans voire maison, que la royauté peut être ôtée et donnée par une indriez laisser à vos cinq fils! Le titre de prince français, la couronne durale affermie sur leur tête ne leur paratra-telle pes préférable à cette fautsstique puissance, donnée et reprise, élevée et détruite, qui n'a pas de lendemain et n'est que le triste jouet des partis ?

TRIBUNE. Oh! qu'il est des hommes malheureux !-En naissant, ils sont voués à la pitié publique, lorsqu'ils n'excitent pas le colère générale.....jettez-vous un ceil scrutatour sur leurs actions presentes, c'est à reculer de honte ; interrogez-vous leur passé, c'est à faire rougir de mépris. Silence git de son père !... qui n'ose fouiller dans la vie privée de ea grand'mère, qui ne peut dire le front haut et la voix forte, je suis fils d'un tel, qui fut fils d'un tel... Pitié pour lui s'il veut vivre caché, car il est bien malbeureux!.... Mais s'il veut que les regards seportent sur ses actions, si

Quatre-vinet-cinquième saine de la Tribune Les réflexions qui précèdent, à qui bon? je ne sais ;-

Le public le saura peut-être.
Louis-Philippe est depuis quarante-huit heures de retour de son voyage d'apparat, et l'œuvre de la volonté im-muable reprend son cour....De par d'Orléans, ordie de silence à la presse...... La Gazette discute le titre du premier prince du sang de

la famille royale de par Dieu: paix! journal importun.... que l'un des gens du roi, que Persil ngisse, et la Gazette est saisie. La Tribune met en question la validité du pas-sé, et soumet à sa consure les actions présentes... Paix! consear importun...que l'un des gens du roi, que Persil agisse, et la Tribune est saisie ... Paix et silence ! ditesvous....Guerre à outrance, vous répondrons-nous: guerre sans relâche, guerre à mort! que l'an de nous succombeNous qui perions pour la France et en son nom, ou vous qui voulez dominer la France.

Silencel dites-vous: ah! vos persécution arbitraires, ne sauraient nous l'imposer. A chacun de vos actes tyranniques nous élèverons davantage la voix, nous hausserons le ton, et si jamais vous leviez la hache sur notre tête, nous comme signal de votre destruction ... A mo

LISTE MARITIME. PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expedies. Navire R Rowe, Baker, Liverpool, J H Field and o —Plymouth, Ackerman, do Reynold Byrne and co
—Austerlitz, Hammond, Havre, F Perret and co Bat à vap Chippewa, Barril, Mobi ARRIVES,

Bateau de romorque Huntress, Herriman, ayant mis en mer, le brick Romulous, goel Francisca, Chio et Josefa—Il a amené dans le port le navire Ann Mary Tinn, et les brick Noble et Monucello. Brick Monucello, Miller, de Thomastown.

Brick Monteello, Muier, de Inomassown.
Brick Noble, Spring,
do
Goel Columbus, Johnson do Matamoras.
Goel Powhatten, Allen, de Thomastown.
Barqua Bourgainville, Henry, de Liverpool.
Bat à van Cora, Streck, de Lafourche.

Vincennes Brunner, de Manchester. Vincennes Brunner, de manchester.

Ohio, Harts, de Piteburg.

Assiboine, Bennett, de Manchester.

Powhatten, Young, de Piteburg.

Lady Franklin, Baddish, de Vicksburg.

Bonneto, Blue Eastin, de Smithland.

A VIS—On recevra encore plusieurs étudians, au No. 202, encoignure Royale et d'Orléans, maison du Dr. Thomas; pour le trimesire qui va commencer luudi prochain, 9 du coura t. Ceux qui désfrerent s'instruite dans ront besoin d'écrits ou de traductions dans l'un de ces mis-

MADERE de la Sicile et cigarres de la Havans, 90 caisses, contenant une dauzaine, Madère d'Sicile, 3 déc B. BOOTH & CO.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 5 DECEMBRE 1333.

LE PHILTRE. Grand opéra en deux actes, de M. Scribe, musique de M. Auher.—Suivie de BA QUARANTAIND,

Comédie-Vaudeville en un acte de M. Scribe, BANQUE DES ARTISANS & COMMERCANS |
Nouvelle-Orliens, 3 décembre 1833. CONFORMEMENT à la neuvième section de le

charte, avis est par le présent donné aux actionnaires de cette institution, ou à leurs représentans légaux, qu'une élection de enze directeurs pour l'année suivante, aura fieu dans le local de la dite Banque, le lundi, 7 jar vier 1834, entre dix heures du matin et deux heures de Vier 100s, candillare to the provided and the control of the contr

VIS—Les régistres de transport de cette institution en cette ville, en conséquence de l'assemblée des actionnaires qui sera tenue le 14 du courant seront clos du 10 au 15 du courant et antérieursmant Ethaque élection sit-

tonaires qui sera tenue le 14 du courant seront clos du 10 au 10 du courant, et antérieurument de baque élection en nuelle des directeurs les registres du fransport parafection à dater du 20 de février jusqu'au let. mardi d' mart anaque année.

Les dits registres seront ouverts paractes institution, à la Bonk of America à New-York, Grantie Bank Boston, Schuylkill Bank, Philadelphie, et dans toutes les autres banques du Nord où des registres da transport peuvent être émis; et ils seront clos depuis le 3 manvier, jusqu'au ler. de mars de chaque année. Danques de la seront clos uppur de tre émis; et ils seront clos uppur ler de mars de chaque année.

Par ordre de la Direction,

JOSEPH SAUL, caissier

NOILE écrue à drape 4-4 de la manufacture américaine, convenable pour le marché du Mexique, à vendre par 5 déc LINCOLN 4 GREEN. E public est prévonu de ne pas négocier un BILLET
L' tiré par R. Villatte à l'ordre, 'et endossé par L. A.
Nadaud, et à 4 mois de date du ler. novembre, pour asonme de 8300, le dit billet syant été perdu; le paiser n'en sera pas effectué. Celui qui l'aura trouvé est puble la laisser au bureau de cette fouille.

MELASSES—Environ 40 gallons de melasses d'invendes dans les environs de Bàtou-Rouge, s'adresser à 5 déc.

J. HAGANA, CO.

VOLTIGEURS—ATTENTION. ...
La compagnie prendra les armes dimenche, 32 décembre, à 83 heures du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme complet, pantalon bleu et voste bleue et ponpon, pour y être passée en revue par le commandant en chef de la légion, et célébrer l'anniversaire de la bataille du 23 décembre 1914. Chaque soldat devra se munir de 20 curtouches à poudre.

Par ordre du capitaine, éc LACOSTE, sergent-major AVIS. Le capitaine de bateau à vapeur Le capitaine de bateau à vapeur, qui, le 22 novembre dernier, à délivré une WACHE rouge, à un nègre, peut venir la réclamer au soussigné, moyennant que les frais soient payés.

Staux termes preservis par la loi la dite vache n'est pas réclamée, elle sera vondue en vente publique pour satisfaire.

réclamée, elle sora vondue en vente publique pour satisfaire aux dépenses.

J. DÉGAILLE, re aux dépenses.

5 déc | 3 faug. Saulet, maison Louis Fouché. PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preures-Vento par le Régister des Testamens—Jeudi, 9 jan-vier 1931, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de seu Juseph Conan, la proprié-

compie de la succession de leu suseph Conan, la propriété de ci-après décrite, savoir :

Un Terram désigné sur le No. 63, situé rue St. Louis, vis-à-vis la propriété de M. J. Leprêtre, ayant 31 pieds, 11 pouces à de face, sur 157 pieds à profondeur. Sur ce terrain est une maison batie en 1820, distribuce comme suit :

A l'étage, salon, salle à manger, 4 chambres à coucher un cabinet, galerie et office, cuisine sur le même plan, places à feu. A l'entresol, grand entrerol au-dessus du magazin et du corridor, chambre d'étude (à feu) 4 chambres pour domes

tiques et cabinet. Au rez-de-chaussée, magasin sur la rue et grand corri dor, cuismo et deux chambres, servant de magasin à l'usa-ge de la maison, cabinet sous l'escalier, cour briquetée. Conditions de la vente : 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets

partial paiement.

PAROISSE D'ORLEANS. COUR DES PREUVES—Venue par le Régister des Testaments—Samedi, 4 janvier 1834, il sera exposé en vente a la Bourse, à l'encoignure des rues Chattres et S. Lous, pour compte de la succession de leu Samuel Livermoore, les actions de banques et autres ci-après décri es, vernicore, te actions de la l'anque de l'Union de la Lou-siane; 105 actions de la Compagnio des Architectes de la Nelle-Orléans; 80 actions de la Baique des Artisans et Commerçants; 25 actions de la Compagnio du Canal et de la Eanque de la Nello-Orléans; 23 actions de la Banque n Commerce; 20 actions de la Compagnie du Chemin oulisses et 1 action de l'Hôtel du Lac.

Conditions de la vente : Comptant. Par ordre de la cour,
WF C DUPLESSIS, rég Baptiste Boaulion et Joseph Rechon rs. Michel Santiago, P. S. Dubourg ex. le même.

IN vertu de deux writs de plurius fieri facias à moi le pes préférable à cette fantastique puissance, donnée et eprise, élevée et détruite, qui n'a pas de lendemainet n'est que le triste jonet des partis .

Prince, faites votre devoir, la France saura faire le face, sur 32 et demi de profondeur, saisie dans lesdites de chaque Mardi, Joudiet Samedi entre 4 et 6 houres de l'accessiones qui maison de Banque a paur encognure des sucs de l'accessiones qui désirent contracter s'adresseront, post des votre devoir, la France saura faire le deface, sur 32 et demi de profondeur, saisie dans lesdites de chaque Mardi, Joudiet Samedi entre 4 et 6 houres de l'accessiones qui désirent contracter s'adresseront, post des partis les explications, à l'architecte qui se trouvera à la banque de l'accessiones qui désirent contracter s'adresseront, post des partis l'accessiones qui désirent contracter s'adresseront, post des contracter s'adresseront, post de face, sur 32 et demi de profondeur, saisie dans lesdites de l'accessiones qui désirent contracter s'adresseront, post des contracter s'adresseront, post de face, sur 32 et demi de profondeur, saisie dans lesdites de l'accessiones qui désirent contracter s'adresseront, post des contracter s'adresseront, post de face, sur 32 et demi de profondeur, saisie dans lesdites de l'accessiones qui désirent contracter s'adresseront qui desirent contr affaires.

Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété 4 dec ora vendue au plus offrant et dernière, taute propriete ora vendue au plus offrant et dernièr enchérisseur à un crédit de 19mois avec un intérêt de 6 pour cent à compter du jour de la vente ; l'acquéreur donnera son billet avec du jour de la vente; l'acquéreur donnera son billet avec sécurité sur la propriété jusqu'à parfait paiement, d'après l'acte, pour amender les divers actes, passés pour organiser les cours de cet Etat et pour d'autres objets, 5 déc B. BEAUREGARD, marshal John Moury vs. capitame Hunter, le bateau à vapeur Hyh

lander et propriétaires, Thos. Standley es, le même.

N'estu de deux wits de fieri facias à moi adressés
par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de
cité, j'exposerai en vente, le lundi 23 décembre, à midi, à
la Bourse de Hewlétt, escoignure des rues de Chartres et see actient sont coupables, marquez-le au front; fut-il St. Louis, le bateau à vapeur Hylander, ses agrès, appa roi. le dit bateau. Cette criée étant la seconde et dernière, il sera vendu au

plus offrant et dernier enchérisseur à un crédit de 12 mois plus offrant et definier enchemssent a un creoft de 12 mois avec un intérêt de 5 pour cont à cumpter du jour de la ven-to; l'acquéreur donnera son billet avec sécuris sur le ba-tean jusqu'à parfait paiement, d'après l'acte, pour amender les divers actes, passés pour organiser les cours de cet Etat et pour d'autres objets.

5 déc

B. BEAUREGARD, marshal

CHARBON ECOSSAIS. N déchargement aujourd'hui, du navire anglais Jaco de Greenock, au dessous du marché aux légumes 700 barils de charbon Ecossais de première qualité, et en vente sur la Levée, au magasin des Trois Saurs, encoi-gnure des rues du Camp et Julie, chez 4 déc—3 JOSEPH WEBBER, jr.

ME. PRADAT, née Elizabeth Iselin, nion époc-se, ayant quitté ma maison, le 2 décembre courant, emportant tous ses effets, mon argentene et la plus grande partie de mon linge de ménage, je préviens le public que je ne paierai aucune dette qu'elle pourrait contracter, san autorisation expresse et écrite.

P. PRADAT. FRUITS DE MALAGA, &c.
N débarquement du brick Globe, de Malaga,
800 caisses de raisins muscats et fleuris, 400 demi-caisses et quarts de caisses. 133 jarres de raisins,

414 tonneaux d'eau de vie espagnole, pour le march

LINCOLN & GREEN. TUILE DE LIN—20 barils, (qualité supérieure,)
en débarquement du bateau à vapeur Don Juan, et
à vendie par
TOURNE & BECKWITH,
4 nov
28 et 29, Nouvelle-Levée.

415 DE RECOMPENSE. EGARE du bateau à vapeur Warsen agée d'environ 28 ans, parlant anglais seulement. On l'a vue samedi dans l'ason enfant agé d'environ 1 an, deman dant après son maître. La récompense ci-dessus sera payée à

quiconque la reconduira à M. J. Plaisser H W. PALFREY, rue Gravier, No. 55. EMANDE—On demande un bon jardmier. Les conditions serent avantageuses ; s'adresser au bu rean do cette feuille.

BUREAU DE CHANGE. TENUE AU No. 28, RUE BIENVILLE, les langues Française, Anglaise et "apagnole, où qui que ront besoin d'écrits ou de traductions dans l'un de ces milétres pourront s'adrosser au même établissement, on leur fixera les heures et les conditions, et on y donnera tous les renseignemens nécessaires.

5 déc-5

VICTOR GUILLOU, M. D.

LENUE AU NO. 28, RUIL DILLOU NO. 29, RUIL DILLOU NO

ADBRE de la Scribe.

caisses, contenant une dauzaino, Madère di Sicile, ayant droit au drawback, et 50 milles cigarres de la Havane, de différentes qualités et différente prix, à vert fre par VICTOR DE LA COVA & BRO.

NA SC. Junio No. 511, chez M.

MAURICE PIZETTA.

BATEAUX DE REMORQUE. Le POST-BOY, capitaine DAVIS.
Le PILOT, capitaine RIDDLE.
Le CALEDONIA, capitain

étant à toutes les habitations sur la côte. Il part d'ici

matin. Pour first ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. FITZ, JR., rue de la Levée, No. 92 N. B. La place d'embarcation de l'Amulet est au premier pont, free port, findbourg Marigny; pendant son absence les habitans et autres personnes peuvent laisser leurs ordres ou free avec l'agent pour être envoyé. L'Amulet neur à chaque voir a grande sur pass hebitation des

peut, à chaque voyage, prendre sur une habitation cent boucauts de sucre pour être livrés à bord des bâtimens en

POUR LE LAC WASHINGTON & LE LAC PROVI-

DENCE—El les ports internétiaires.

Le bateau à vapeur WABASH, espitaine B. Olney, partira immédiatement, pour les ports susdits, le jeudi 28 du courant. Pour frêt ou

POUR TAMPICO—Passage seuloment.)

La goël. BONITA, partira positivement di-

A PRETER.

chêne, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Ken nedy, portant environ 1150 balles de coton. S'a

déc rue Royale, No. 117

POUR LE HAVRE.

Le navire NATCHEZ, capitaine White, de première ciasse, doublé et chevillé; partira sous peu pour le dit port, et peut piendre 400 balles de première de la prem

coton. Pour fret desquelles, ou pour passage, ce navire ayant de beaux emménagemens, s'adresser à I. OGDEN & Co.

POUR LIVERPOOL—Le naviré A. I. NEW-ORLEANS, capt. Patten, ayant les trois quarts de son chargement engagés, partira sous peu.
Pour fret du reste, s'adresser à 27 nov LINCOLN & GREEN.

POUR NANTES.

A VENDRE

POUR LIVERPOOL

eser au capitaine à bord, ou à HARRISON, BROWN & Co,

e prochain pour le port ei-dessus. S'adres

Le fin voilier, navire ULYSSES, construit en

29 ct 29, Nouvelle-Leves.

rue du Canal, No. 72

passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,

ous les mardis et samedis, à 10 heures du matie

ville, a'il est prévenu d'avance.

manche pro-

FAR T. MOSSY.

FEUDI, 12 décembre prochain, à 4 heures de l'apprès
midi, il sere vendu au magazin secune producte midi, il sere vendu au magasin occamé précéden-ment par M. Boismare, rue de Chartres, No. 120, une quantité de livres français, dont le catalogue imprimé sera ussigné a transporté son bureau vapeur de tonage du No. 67 au No. 92, rue de la Levée. 29 nov—d WM. FITZ, Jr. AVIS AUX HABITANTS.

distributé quelques jours svant la vente.

Conditions de la vente · Au-dessous de \$100 comptant. et an-dessus de cette somme, 4 mois de crédit, en silves endos-és à satisfaction. MULET, capit. Busham, tent use vages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et la Pointe à la Hache, s'ar-PAR T. MOSSY.

VENTES A L'ENCAM.

PAR T. MOSSY.

PAR T. MOSSY.

BUDI, 5 décembre procluin, il sera vende à la Bourse de Hewlett, à midi, une négresse nomnée Martha, d'environ 19 ans, avec sa fille de deux mois; elle est an peu cuismière et blanchisseuse. Conditions à la vence.

PAR TRICOU & CANONGE.

L sera vendu le vendredt, 6 déscribre prochain, à midi,
à la Bourse de Hewlett, 20 Actions de la Compagnio du Chemin-à-Coulisses de la Nouvello-Oriéans et de Carroliton. 5 déc

PAR TRICOU ET CANONGE. L sera vendu, le samuedi l-l'décembre courant, à midi, à la Bourse Hewlett,
NANCY, âgée de 22 ans, depuis 8 ans dans le pays,

bonna blanchinaeuse et repasseuse, cuisinière st domostique de maison, garantie des vices et maladies prévie par la loi. Conditions: 6 mois de crédit en billét endossé à satisfastion et hypothèque jusqu'à parfait peiement.
L'acte de vente sera passé pardevant L. T. Caire, not. pub.. aux frais des acquéreurs.

PAR H. J. DOMINGON.

L sera vendu le samedi, 14 décembre, à midi, un demi
L Terrain situé au nouveau faubourg Marigny, de estus
ullé, faisant partie du terrain, désigné par le No. 346, de
2008 No. 32, mesurant au pied français, 30 pieds de face à
la rue St. Anjoine, sur 180 pieds de profondeur, sur lequel
il existe une maison en bois, composée de deux chambreus
et de deux cabinote; lequel demi-terrain est très élevé,
oyant été resublayé à grapids frais et est entouré en pieux
de bout neufs; le tout conformement au plan drame le 4
juin dernier par M. Bourgerol et déposé à la Bourse de M,
tiewiett. PAR H. J. DOMINGON.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billet endossé

PAR HEWLETT & BRIGHT. ESCLAVES ACCLIMATES A VENDRE JEUDI, 5 décembre, à midi, seront vendus au cast de la Bourse, sans reserve,

43 ESCLAVES

ACCLIMATES DE GRANDE VALEUR. faisant partie d'un atclier de 80, appartenant et employés à la briquetorie de R. Beebe, ce qui reste de l'atelier aera vendu dans trois semaines. Cn est obligé de les garder jusqu'& ce tems, pour mouler et cuire une fournée ques.

Conditions : I an de crédit, en billets endomés à la satisfaction du vendeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Boswell, not, pub. aux frais des acquéreurs. 1-AMERICA, 2-ABRAHAM,

Le navire la CECILIA, capitaine Angaud, partira vers le 8 décembre. Pour passage seuloagé de 29 ans. agé de 16 ans. 3—BEN, (mulatre) POUR LE HAVRE.

Le navire SA LEM, capitaine Destebecho, partire du Ier. an 5 décembre. Pour passage seuloment, s'adresser aucapitaine à bord, ou à J. MAGER. 5—BOB, 6—NICHOLA, agé de 15 ans. agé de 22 ans. agé de 15 ans. aue de 35 ans. 9-GEORGE age de 25 ans. agé de 14 ans. 10 -CHARLES, 11-HARRISON, (mulatre) âgé de 18 ans. Le pilot beat BLOOMING YOUTH, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, du port de 31 1-95 tonneaux; construit depuis environ 5 ans. S'adresser à LEFEBRE 4 DUREL, 12-CATO, are de 17 ans. 13—JIM, 14—HARVY, age de 20 ans... age de 20 ans... agé de 17 ans. 15-CHARLES 17—JIM. age de 18 aus. agé de 16 ans. agé de 15 ans. Le navire A. I. ST.-PAUL, capitaine Wood-burry, est maintenant en chargement, pour fret de 600 balles de coton, ou pour passage, adresser IS-HENRY. 19—JOHN, 20—MELVIN, agé de 20 aus. 21—SAM, 22—CURTIS, 23-SMART. aué de 25 aus. âgé de 16 ans. âgé de 17 ans. 24—JERRY 25-MILFORD. âgé de 21 ans. âgé de 15 ans. âgé de 18 ans. 28-WILLIAM, 29—NED, 30—PETER, age de 26 ans. âgé de 25 ans. âgé de 15 ans. 31-JOURDAN, 32-NATHAN, avé de 18 ans. 33-NAT, 34-ELIAS, agé de 14 ans. Agé de 13 ans. 354SCYE 36 -PETER, 37-JIM. ágé de 19 ans, 33—TOM JENKINS, 33—TOM JEFFERSON, ágé de 15 ana. ágé de 22 ans.

> (Turkan) ágé de 14 ans. Pour le programme voyez les affiches NUMEROS SORTIS

41-WILLIAM,

42-NED,

e la 15ème, Classe, de la lotene des Écoles Gratuites 38-12-45 57-59-34-20-13-50-89 Classe extra, No. 15, vendredi prochain, 6 décembre, 63
munéros—10 magos, gros lots \$10,000, billen, \$4.
6 dec LAWTON & MEAD, durerteus.

aré de Il ans.

are de 13 ans.

DEMAIN

LOTERIE DES ECOLES GRATUITES. GLASSE No. 15. LE TIRAGE AURA LIEU VENDREDI & DEC. 63 NUMEROS——10 TIRAGES.

PROSPECTUS: 3000 2120 "

PRIX DES PILLETS.

16255 Lots moutant &

Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 37, près ruede la Douane.
LAWTON & MEAD, directeur

DE LEEGLESE EVANORED TO Française—Classe No. 12, de 1833. Devant être tirée dans la ville de la Nouvelle-Orléan

le jeudi, 5 du courait.

D. MALCOLM, DIRECTEUR ET PROPRIETAIRE, D'après l'acte autorismit la Loterie.

66 NUMEROS—10 TIRAGES.

Billets seulement à 28—Coupons en proportion.

Paquets de 22 billets entiers § 14, garantia devoir tirer \$1

8,000 PIASTRES 1 Lot de 2.000 piastres.

2 Lots de \$1,000 et \$680 116 Lots de 100 piastre PROSPECTUS: ₽8,000

112 " 2184 4 15406 "

BUREAU DE MALCOLM Maison Girod, 2d étage, directement en face de la B ee Hewlett, où l'on entreprendra toute espèce d'affaire COURTAGE ET DE CHANGE, à des termes ava geux. On y échango ausui des monnaies sam cours, pièces d'or de. à des taux modérés.

A VIS—Le soussigné synnt pris en société le doc Hough, les affaires de la maison seront désert conduites sons la raison sociale de Common & Hough l'ancien magasin, ree Tchoupitoulas, No. 13. 9 novi—— M. CANNOL

Pancien magasa, rac l'enoupitotais, in.

9 novic p.

N. CANNO!

N. CANNO!

VIS—Le public est prévenu que les pouvenrs des par Jacob Matossy, autrefois du ceile ville, à M. Antoinette Molly, son épouse, ont été d'âment réve par acte de 16 augustembre 1833, déposé en brocèt en M. de M. Oct. de Arman, notaire public.

29 novembre 1835 de 1835

AVIS DEXECUTEURS TESTAMENTARES

El immignée exécuteurs testamentaires des des
des relations estament de Sami. Lives more, d
de, principal des reclamations ensure le
sure des de les présenter à un des soussignés pour
liquition de seux qui doivent à la rite encression de
lur bien legler lours comptes. THOM AS HADEN,
1. OGDS

re, rue St. Louis, chez Mousieur Junes Chastant.

POUR GREENOCK. Le navire fin voiller GIRARD, capitaine Rich, partira sous peu. Pour frét ou passage, s'adresser à HARRISON, BROWN & CO., rue Royale, No. 117 A VENDRE.

LINCOLN & GREEN.

La goëlette fine voilière LEUNARL, uouore et chevillée en enivre, construit comme bateau de pilotte, mesurant 54 tonneaux, construit depuis 2 pilotte, mesurant 54 tonneaux, construit depuis 2 endossés à attisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à la rue St. Louis, ou à HARRISON, BROWN & Co, parlait paiement.

5 dée

15 nov

18 THARRISON, BROWN & Co, parlait paiement. SALLE DE BAL COLN DES RUES D'ORLEANS & BOURBON E soussigné annouce aux amateurs de danse, qui

l'ouverture de sa Salle de Bal, aura heu samedi, PAR WY GRAYY BAL. Paré et Masqué, Il profite decetto occasion pour leur annoncer que l'établis ti pronte que de certain de sant par le character de conont vient d'être réparé tout à neuf et principalement la Salle de Bal, qui est décorée d'une manière très élégants.

Controllanses nouvelles.

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leu canne et manteau, ils trouveront également un magasin de costumes et de masques. M. MEILLEUR. 2 décembre—1 seiller de la BANGJE DE L'UNION DE LA LOUISIANE. cour de cité, J'expuscrai en vente, samedi, 4 janvier pro-chain, à midi, à la Bourse de Hewlett, au coin des rues de

L'orchestre sera bien confousé et exécutera des Walses et

près-midi
4 déc

J. B. PERRAULT, caissier.

OCIETE—Les soussignes ont ce jour torme une so ciété, sous la raison de M. S. Cucullu, Lepegre & Co.
Nouvelle-Orléans, ter, décembre 1833.

M. S. CUCULLU,

J. M. J. A. J. DE VIE. I M LAPEYRE

THOMAS CUCULLU, AVIS—Les personnes auxquelles pouvait dévoir feu Jacques Vienne, sont priées de présenter leurs reclanations à John Fiéret, son exécuteur testamentaise, u au soussiqué, rue du Canal, No. 79. 4 dec-1m. Chs. L. GARNIER. 4 dec-1m. Chs. L. GARNIER.

A VIS-La maison de commerce existant dans cette ville, sons la raison de Simon Cucullu, sera dissou

dater du 31 décembre. Monsieur Manuel Simon Cucull exécuteur testamentaire qui est scul chargé de la liquida tion des affaires, prie les personnes à qui la dite maison peut devoir de présenter leurs comples comme aussi cou ui lui doivent de venir payer dans le plus bref délai. 3 déc-3

GRAINES DE JARDINAGE. AR le paquebot Saratoga, le soussigné reçoit directenent d'un cultivateur, un assortiment de graine de jardinage de cette année, dont l'abonne qualité lui es PRE. LEMOINE. Rue Royale, No. 139, entre Toulouse et St. Louis-8 déc-4

VENDRE par les soussignés chez M. Frémaux A VENDRE par les soussignés chez M. Frémaux, fibraire, rue Toulouse, No. 90.

Un grand assortiment de papiers points et tintures à sujets, lithographiées; gravures et tableaux à l'huile des premiers peintres et dessinateurs; tapis de tables et d'appartements superfins; Velours d'Utreen, franges de soie pour meubles; assortiment de fusits à piston et pistolets de Lepage de différents calibres, écharpes, ombrelles, peignes, soie, robes de bal et objets de fantassies pour dames, cols, et portefeuilles; Vins de Champagne et Chambertin, l'âra. qualité, artifices divers, capsules ouvrantes, per-lules et qualité, artifices divers, capsules ouvrantes, perclules e montres de choix, cartons de bureaux et queux de billards

bon marché. Mensicur Frémanq prévient de nouveau qu'indépe ment de son cabinet de lecture composé au moins de 7,000 volumes du meilleur choix. Il vient de recevoir 1900 votumes des ouvrages les plus nouveaux à vendre, ainsi qu'une collection de Manuela de différents états, Traités de Songe, &c. V. HEBERT & FREMAUX.

A VENDRE en débarquement du brick leGustave-Er-nest, vis-à-vis la rue Bienville, les articles suivans 41 barriques vin rouge, Pauline Médoc, 1830, 275 caisses do. do. do. 1828. 150 barriques vin rouge, Montférand, 1830.

106 caisses vin vicux rouge, Léoville Médoc 1929. 61 caisses do. do. Château Margaux, 1825. 61 caisses do. do. Château Mur 20 demi-bques, vin blanc Barsac, 1930. 4 barriques vin rouge Hauts-Brion Mission de micre qualite.

4 barriques via rouge, do. do.

54 caisses do. do. do. do.

10 caisses sirop de Grazeille.

de Framhoise. 10 do, do de Frambois 15 caisses fruits à l'eau-de-vie, 200 paniers Anmette. 10 caisses olives farcie. 15 paniers buile surfine.

Z caisses contenant 100 chapeaux de seio de pro mière qualité. I caisee Champignons. Journellement attendu par le navire français l'Euch Bordeaua. ordena.

6 pipes can de-vie de Cognac, 3me, preuve
1 do, vieille sau-de-vie do., de la marque Dupuy.
53 causes vin blanc hauts Bareac.

50) dansejenne vinnigre blauc. 49 caises vin blanc Haut Sauterne. 460 livres étoppe.
Pour les prix et conditions, s'adresser à R. A. Loke.

Billets entiers, \$4; demi-billets \$2; quarts \$4. Paque de 21 billets 853, garantis ne pas donner means de \$40 e pouvant donner les plus groe lots.

Paquets de fraction de billets en proportion.

> DENCE BURELLE LOTERIE

GROS LOT: